



alpenkonvention • convention alpine  
convenzione delle alpi • alpska konvencija

**Tagung der Alpenkonferenz**  
**Réunion de la Conférence alpine**  
**Sessione della Conferenza delle Alpi**  
**Zasedanje Alpske konference**

**XIII**

**TOP / POJ / ODG / TDR**

**B1 d**

**FR**

---

**OL: EN**

**ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA**

**1**

## PROPOSITION DE MANDAT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL TRANSPORTS (période 2015-2016)

### 1. Institution du Groupe de travail Transports

Décision de la Conférence alpine d'instituer le Groupe de travail
---

19 <sup>ème</sup> Comité permanent – 6 et 7 septembre 2001 - Aoste
--

### 2. Mission dans la Convention alpine

Référence au Protocole correspondant de la Convention alpine ou à la Convention-cadre
---

Protocole Transports – 31 octobre 2000
--

Contribution à la réalisation du Programme de travail pluriannuel de la Convention Alpine (le cas échéant)
--

Les transports et la mobilité sont l'un des cinq domaines d'action prioritaire du Programme de travail pluriannuel.
---

Contribution à la coopération alpine
--------------------------------------

Le Groupe de travail Transports contribue à la coopération transnationale en fournissant aux délégations des analyses permettant d'engager des actions. De plus, il a été l'instigateur du projet de coopération internationale « AlpInfoNet », qui est actuellement en cours dans le cadre du programme « Espace alpin », avec le concours de l'UE. Son but est d'améliorer l'information sur les moyens de transport, à l'exception des voitures, permettant d'accéder aux Alpes et de se déplacer dans toute la région. Le Groupe collabore également avec le processus de Zurich.
---

### 3. Activités du GdT durant le mandat 2015-2016

Description des principales activités
---------------------------------------

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuite des activités relatives à l'application de l'article 14 du Protocole Transports de la Convention alpine.<br/>Après une première analyse consacrée aux mesures déjà adoptées ou programmées par les pays alpins au sujet des droits d'usage des infrastructures pour les poids lourds, les réflexions s'orienteront dans trois directions :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Analyse plus approfondie de la Directive Eurovignette : la directive permet-elle de couvrir de manière adéquate les coûts externes dans la région alpine, et par conséquent de faire adopter des systèmes de tarification couvrant les coûts réels des poids lourds par les autorités responsables ?</li><li>○ Analyse des effets réels et potentiels, notamment du report modal, des mesures adoptées dans les différents pays en matière de tarification et de réglementation ; analyse des difficultés et des conditions du succès de ces mesures ;</li><li>○ Perspectives de mise en œuvre de la Directive Eurovignette et futures étapes.</li></ul></li><li>• Analyse des solutions logistiques innovantes comme les autoroutes ferroviaires ou de solutions misant sur d'autres modes de traversée alpine durable à longue distance, en tenant compte notamment de la Directive sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants de substitution ;</li><li>• Actualisation du document de référence visé à l'article 15, avec des données pour 2015.</li></ul> |
|---|

Activités de communication du Groupe de travail/de la Plate-forme
Dissémination des résultats du GdT Transports avec le concours du Secrétariat permanent de la Convention alpine.
Élaboration de documents
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur les coûts externes des poids lourds dans la région alpine et comparaison avec les montants autorisés par la Directive Eurovignette.</li> <li>• Rapport sur le développement de l'application de la Directive Eurovignette (tarification des poids lourds) et sur d'autres mesures tarifaires et réglementaires adoptées par les pays alpins.</li> <li>• Modèle de site Internet pour le Réseau d'Information sur la mobilité durable pour l'espace alpin (AlpInfoNet project).</li> <li>• Cartes interactives et document de référence sur les principales infrastructures de transport alpines (article 15 du Protocole Transports). Les cartes seront consultables sur le site de la Convention alpine.</li> <li>• Résultat du travail réalisé sur les solutions logistiques innovantes misant sur d'autres traversées alpines durables à longue distance, compte tenu notamment de la Directive sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants de substitution.</li> </ul>
Activités dans le cadre de la SUERA
Activités possibles dans le cadre de la SUERA : selon les instructions du Comité permanent, en soutenant les activités du Groupe de travail traitant de la SUERA.

#### 4. Composition et modalité de travail

Présidence
France
Composition
Autriche : ministères fédéraux (transports, environnement), administration du Land Vorarlberg Allemagne : ministère fédéral, ministère du Land Bavière Suisse : administrations confédérales (transports, développement spatial) France : ministères (transport, environnement, aménagement du territoire) et niveau régional Slovénie : ministère Italie : ministère, EURAC Observateurs : Club Arc Alpin, CIPRA International PSAC
Modalité de travail
Deux ou trois réunions par an Un sous-groupe sur la mobilité durable.